

DECISION N° 146-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20251006-DAJ-DEC-25-231-A1

Portant validation de l'avenant n°2 au marché de réhabilitation d'un pôle de service

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 07/10/2025

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la décision n°189-2024 portant validation des offres pour la réhabilitation d'un pôle de service
Vu le projet d'avenant

Considérant les modifications dues au projet
Considérant qu'il convient de signer l'avenant afin d'assurer une continuité dans la réalisation des travaux nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider l'avenant n°2 au lot n°2 avec la société GARNIER pour un montant de 1 000€ HT.

signé électroniquement le 01/10/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

